

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article4009>

Au journal officiel du 28 mai 2013

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: mardi 28 mai 2013

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

Répartition de l'aide publique aux partis et groupements politiques pour l'année 2013 / Fixation du nombre maximum de loups dont la destruction peut être autorisée / Liste des départements dans lesquels des loups peuvent être tués / Dispositions de coordination suite à l'adoption de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe / Nouveau modèle de livret de famille / Conditions d'accès et aux régimes de formation à l'ENA / Création d'une maison de justice et du droit à Saint-Lô / Réforme du régime des sections de commune

[1]

Elections

– Décret n° 2013-430 du 27 mai 2013 pris pour l'application des articles 9 et 9-1 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 modifiée relative à la [transparence financière de la vie politique](#) NOR : INTA1313482D

[2]

Environnement

– Arrêté du 15 mai 2013 fixant les [conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup \(Canis lupus\)](#) NOR : DEVL1312136A

– Arrêté du 16 mai 2013 fixant la [liste des départements dans lesquels peuvent être délimitées les unités d'action prévues par l'arrêté du 15 mai 2013 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup \(Canis lupus\)](#)
NOR : DEVL1312137A

– Arrêté du 16 mai 2013 fixant le [nombre maximum de spécimens de loups \(Canis lupus\) dont la destruction pourra être autorisée pour la période 2013-2014](#) NOR : DEVL1312138A

Etat civil

– Décret n° 2013-429 du 24 mai 2013 portant application de la loi n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le [mariage aux couples de personnes de même sexe](#) et modifiant diverses dispositions relatives à l'état civil et du

code de procédure civile NOR : JUSC1310218D

[3]

– Arrêté du 24 mai 2013 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 1er juin 2006 fixant le [modèle de livret de famille](#) NOR : JUSC1310222A

Fonction publique

– Arrêté du 29 avril 2013 pris pour l'application de l'article 53 bis du décret n° 2002-50 du 10 janvier 2002 relatif aux [conditions d'accès et aux régimes de formation à l'Ecole nationale d'administration](#) NOR : RDFF1311265A

Justice

– Arrêté du 15 mai 2013 portant [création d'une maison de justice et du droit à Saint-Lô](#) et modifiant le tableau III annexé au code de l'organisation judiciaire NOR : JUSB1311989A

Organisation administrative et décentralisation

– Loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 [modernisant le régime des sections de commune](#) NOR : INTX1237011L

[L'intégralité du JORF n°0121 du 28 mai 2013](#)



[1] Photo : © Kret

[2] La loi n° 88-227 du 11 mars 1988 modifiée relative à la transparence financière de la vie politique pose le principe d'un financement public des partis et groupements politiques. Le montant de cette aide publique est partagé en deux fractions égales. La première fraction est répartie entre les partis et groupements politiques en fonction du nombre de suffrages qu'ils ont obtenus lors du dernier renouvellement de l'Assemblée nationale. Le montant de cette fraction est minoré pour les formations politiques qui n'ont

pas respecté l'obligation de parité des candidatures lors de ce renouvellement.

La seconde fraction, spécifiquement destinée au financement des partis et groupements politiques représentés au Parlement, est répartie en fonction du nombre de parlementaires ayant déclaré se rattacher à chacun d'entre eux au cours du mois de novembre 2012.

[3] Ce décret tire les conséquences de la loi n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, qui rend nécessaire l'adaptation de certaines dispositions du code de procédure civile, des décrets n° 62-921 du 3 août 1962 modifié, n° 74-449 du 15 mai 1974 relatif au livret de famille, n° 2002-1556 du 23 décembre 2002 portant application de l'article 22 de la loi n° 2001-1135 du 3 décembre 2001 relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins et n° 2004-1159 du 29 octobre 2004 portant application de la loi n° 2002-304 du 4 mars 2002 relative au nom de famille, afin de prendre en compte l'existence de couples et de parents de même sexe.

Par ailleurs, le présent décret prend également en compte les modifications apportées à l'article 311-21 du code civil, en cas de désaccord entre les parents sur le choix du nom de leur enfant aux termes desquelles, dans ce cas, celui-ci prendra les noms de ses deux parents accolés selon l'ordre alphabétique. Il crée la déclaration conjointe de choix de nom souscrite dans le cadre de la procédure d'adoption.

Enfin, il procède à la mise à jour de diverses dispositions relatives au droit des personnes et de la famille.